

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Volet ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT

BILAN DEPARTEMENTAL ANNEE 2018.

ANALYSE QUALITATIVE

Ces données chiffrées concernent les ménages ayant eu une réponse positive de la commission sur l'année 2018.

- Le tableau 1 reprend l'ensemble des mesures
- Les tableaux 2 à 10 les mesures initiales (dont annulations)
- Le tableau 11 les mesures abouties

1. MESURES INITIALES ACCORDEES et ANNULATIONS (voir tableau joint)

Type de décision	Mesure de 3 mois	Mesure de 4 mois	Mesure de 6 mois	Mesure de 8 mois	En Attente	
Demande initiale	30	-	348	1	4	383
1 ^{er} Renouvellement	151	1	9	-	-	161
2 nd Renouvellement	87	-	-	-	-	87
Annulation						45
TOTAL	268	1	357	1	4	631

Au total 428 mesures initiales ont été prescrites en 2018. Parmi elles, 45 mesures n'ont pu aboutir à une signature.

30 mesures initiales de 3 mois ont été prescrites, principalement des mesures appelées « d'évaluation », soit 8% des mesures initiales.

161 ménages ont nécessité un renouvellement et 87 un second renouvellement. Les renouvellements permettent de concrétiser les objectifs de l'accompagnement et de consolider le travail effectué. Ils permettent aussi l'aboutissement de certains dossiers comme le surendettement, les mesures de protection... indispensables pour que les situations ne se dégradent pas de nouveau.

Les annulations concernent 6.65% des mesures.

- **Points d'amélioration :**
- Nous avons mis en place les mesures de trois mois dites « d'évaluation » en travaillant avec les ménages à faire un point sur leur situation logement, leurs besoins et compétences et en orientant avec le travailleur social référent vers un renouvellement ou d'autres partenaires lorsque cela était nécessaire. Cette mesure n'étant plus prévue par le marché actuel, en cas de maintien de prescriptions, il serait pertinent de pouvoir formaliser son contenu et ses modalités d'intervention.
- Dans le cadre de situations nécessitant un temps d'intervention plus conséquent, il serait intéressant d'envisager des renouvellements de 6 mois.

2- ORIGINE DE LA PREMIERE DEMANDE

Origine	Nombre	Pourcentage
Autre travailleur social	50	11.68 %
Travailleur social du CG	378	88.32 %
TOTAL	428	100%

Parmi les autres travailleurs sociaux, nous retrouvons principalement les associations tutélaires, le secteur psychiatrique, les CCAS.

Il est à préciser que certaines demandes de mesure n'abordent pas l'ensemble des thématiques ciblées par ce bilan. Lorsque c'est le cas, notamment dans le cas d'annulation de mesure, les éléments sont comptabilisés comme « non renseignés » dans les tableaux suivants.

3- SITUATION FAMILIALE

Ne considérer que les enfants à charge (sans ressources vivant au foyer).

Situation familiale	Nombre	Pourcentage
Couple avec enfant(s)	36	8.41%
Couple sans enfant	21	4.91%
Personne isolée avec enfant(s)	112	26.17%
Personne isolée sans enfant	259	60.51%
TOTAL	428	100%

Plus de 60% des ménages sont des personnes isolées sans enfant. Il y existe des inégalités selon les territoires (Loudéac est à 42%, Lamballe est à 80%). Des problématiques supplémentaires à celle du logement sont souvent présentes, principalement liées à la santé (troubles psychiques, addictions, maladies) et à l'isolement.

Les couples représentent un peu plus de 13%. A noter que pour ces situations, l'accompagnement a pu nécessiter un travail de médiation afin de recueillir l'adhésion des deux conjoints à la mesure et des objectifs définis.

De manière globale, nous avons accompagné davantage le public migrant. Pour certains la situation administrative n'était pas encore stabilisée, rendant difficile le travail d'insertion par le logement. D'autres mesures ont demandé plus de temps de par la barrière de la langue.

4- AGE des adultes composant les ménages

Tranches d'âges	Hommes	Femmes	Non renseigné	Pourcentage
Non renseigné	0	2	0	0.42%
18 à 25 ans	16	21	1	7.82%
26 à 39 ans	57	69	0	26.64%
40 à 59 ans	120	98	1	46.09%
Plus de 60 ans	43	47	0	19.03%
TOTAL	236	237	2	100%

Les plus de 40 ans représentent plus de 65% des ménages et jusque 72% pour l'AMISEP Guingamp, 76 % pour ADAPEI NOUELLES et PENTHIEVRE ACTIONS qui a accompagné une personne de 92 ans.

Parmi ces situations, nous notons des ménages pour lesquels des accidents de la vie (maladie, veuvage...) les mènent à une précarité importante.

Nous notons aussi la difficulté pour ce public de s'adapter au « tout numérique ».

5- NATURE DES RESSOURCES

Pour chaque ménage (personne ou couple), ne tenir compte que d'une ressource, celle qui est prédominante.

Ressources	Nombre	Pourcentage
AAH	45	10.51%
Contrat Aidés	2	0.47%
Indemnités de chômage	56	13.08%
Indemnités de stage	3	0.70%
Indemnités journalières	15	3.50%
Intérim	6	1.40%
Invalidité	28	6.54%
Retraite	64	14.95%
RSA MAJ	10	2.34%
RSA Socle	117	27.34%
Salaire CDD	17	3.97%
Salaire CDI	49	11.45%
Sans ressources	13	3.05%
Non renseigné	3	0.70%
TOTAL	428	100%

6- Montant des ressources mensuelles à la date où débute la mesure (hors aides au logement)

Montant	Nombre	Pourcentage
0 à 500 €	93	21.73%
501 à 1 000€	193	45.09%
1 001 à 1 500€	88	20.56%
1 501 à 2 000€	29	6.78%
2 001 à 2 500€	14	3.27%
2 501 à 3 000€	3	0.70%
3 001 à 3 500€	2	0.47%
Plus de 3 500€	2	0.47%
Non renseigné	4	0.93%
TOTAL	428	100%

Près de 67% des personnes accompagnées ont moins de 1000 euros de ressources par mois, dont 21.73% moins de 500 euros.

Les ressources liées à l'emploi et la formation représentent pourtant plus de 41% de ces ressources. Le travail ne préserve donc pas d'une situation sociale fragile et précaire.

Près de 15% des ménages perçoivent une retraite, ce qui correspond au vieillissement du public (19% de + 60 ans) mais qui est inquiétant au regard de la fragilité et des besoins spécifiques.

13 ménages étaient sans ressources, il s'agit principalement de jeunes de -25 ans pour qui un projet professionnel ou de formation devrait être en priorité travaillé pour permettre l'accès à des revenus et un accès/maintien dans le logement.

Les ménages percevant plus de 2000 euros représentent près de 5%. Il s'agit de ménages ayant vécu des accidents de vie graves qui ont nécessité un accompagnement important.

7- LOGEMENT AU DEBUT DE LA MESURE

Type de logement	Nombre	Pourcentage
Accédant ou propriétaire	29	6.78%
Hébergement chez un tiers (amis, parents)	83	19.39%
Hébergement en milieu carcéral	-	-
Hébergement en milieu hospitalier	-	-
Locataire parc HLM ou communal	108	25.23%
Locataire parc privé	182	42.52%
Logement précaire (hôtel, chambre meublée, caravane, etc.)	16	3.74%
Sous locataire	2	0.47%
Non renseigné	8	1.87%
TOTAL	428	100%

Malgré le niveau de ressources évoqué plus haut, nous notons que plus de 45% des ménages sont issus du parc privé. Nous pouvons supposer, au regard de la typologie du public et au manque de petits logements en parc public, que des ménages ont accédé à des logements inadaptés en coût, en localisation, en typologie.

Dans le parc public, nous notons notamment des situations de demande de mutation qui n'aboutissent pas.

8- PRINCIPAL MOTIF D'INTERVENTION PAR RAPPORT AU LOGEMENT

(Un seul motif par ménage)

Motif		Nombre	Pourcentage
ACCES	Recherche et accès de logement	318	74.30%
	Accès au logement	20	4.67%
MAINTIEN	Traitement des impayés	67	15.65%
	Problèmes de voisinage,		
	Entretien, dégradation, vétusté, insalubrité		
EVALUATION		21	4.91%
NON RENSEIGNE		2	0.47%
TOTAL		428	100%

La recherche et l'accès au logement reste le motif principal d'intervention. Il représente près de 79% des prescriptions .

9- PREVENTION DES EXPULSIONS (en début de mesure) :

En début de mesure, nombre de ménages ayant :

Procédure engagée auprès d'un tribunal	50
Bail résilié par décision de justice	22
Reçu un commandement à quitter les lieux	22

11.7 % ont une procédure d'expulsion engagée.

La situation de ces ménages, très dégradée, présente parfois des besoins urgents (exemple relogement en urgence suite expulsion) alors même que les mesures ne sont pas signées et l'accompagnement engagé. Des tensions avec le travailleur social prescripteur, qui fait pression sur l'association pour signature de la mesure en urgence, peuvent apparaître.

La prévention de l'expulsion ne peut se faire que si les mesures sont prescrites suffisamment tôt dans la procédure.

10- SITUATIONS A LA DATE DE LA DEMANDE ASLL/au logement

Situation	Nombre	Pourcentage
Bail non renouvelé	23	5.37%
Hébergé chez un tiers	82	19.16%
Logement avec forme d'inconfort	42	9.81%
Logement inadapté	119	27.80%
Problème d'endettement et de surendettement	25	5.84%
Procédure d'expulsion (impayés de loyers)	73	17.06%
Procédure d'expulsion (troubles de voisinage)	6	1.40%
Autre	40	9.35%
Non renseigné	18	4.21%
TOTAL	428	100%

Près de 28% des demandes sont liées au logement inadapté. Parmi ces demandes, on retrouve les demandes de mutation qui n'aboutissent pas mais également les logements dont la typologie ou la localisation ne conviennent pas ou plus.

Nous constatons sur l'ensemble du département une hausse des expulsions, notamment dans le parc public. Au total, ces situations représentent 18,46% des mesures.

11- SITUATIONS A LA DATE DE LA DEMANDE ASLL/aux difficultés repérées chez le demandeur.

Difficultés	Nombre	Pourcentage
Gestion budgétaire	244	57.01%
Gestion administrative	266	62.15%
Autonomie insuffisante	245	57.24%
Démarches infructueuses	126	29.44%
Problème pour appréhender un nouveau lieu d'habitation	50	11.68%
Problème à aménager dans un logement	35	8.18%
Prévention de troubles de voisinage	11	2.57%
Problème de santé	30	7.01%

Le besoin en accompagnement administratif, présent dans plus de 62% des mesures, peut s'avérer très lourd et chronophage et augmenter considérablement le temps d'accompagnement des ménages (notamment dans les procédures d'expulsions). Il serait intéressant d'avoir des mesures ASLL « renforcées » dans ce cadre.

Les situations dites d'« autonomie insuffisante » nous questionnent puisque l'accompagnement ASLL est sur une courte durée et basé sur la capacité des ménages à faire avec le soutien et les conseils apportés. D'autre part, quand l'autonomie est insuffisante sur le logement, elle l'est souvent sur d'autres points.

La prévention des troubles de voisinage ne représente que 2.57% des mesures mais ces troubles peuvent apparaître une fois la mesure engagée. C'est d'ailleurs plus souvent dans une demande de médiation que les intervenantes ASLL interviennent plutôt que de prévention lorsque les troubles sont connus du travailleur social référent en amont de la mesure.

12- DOSSIERS SURENDETTEMENT/DALO

Dossier de surendettement	Nombre	Aide par le conseiller ASLL	Aide par le travailleur social*	De façon autonome
Ayant nécessité un suivi dans le cadre de l'ASLL (constitué avant le démarrage de la mesure)	37			
Constitué dans le cadre de l'ASLL	32	11	20	1
Recours devant la commission de médiation DALO	24	17	6	0

*Dossier constitué conjointement avec l'AS avec parfois des dossiers démarrés avant le début de la mesure.

69 ménages soit 16% des ménages ont été suivi dans le cadre d'un dossier de surendettement.

Pour 17 ménages, malgré les partenariats avec les bailleurs, un dossier DALO a dû être constitué pour faire aboutir la demande.

STATUT EN FIN DE MESURE

(Fins réelles de mesures intervenues entre le 01/01/2018 et le 31/12/2018)

Statut	Nombre	Pourcentage
Accédant ou propriétaire	11	2.83%
Hébergement chez un tiers (amis, parents)	32	8.23%
Hébergement en milieu hospitalier	2	0.51%
Hébergement en milieu carcéral	2	0.51%
Hébergement Foyers, CHRS, ALT	13	3.34%
Locataire parc HLM ou communal	163	41.90%
Locataire parc privé	124	31.88%
Logement précaire (hôtel, chambre meublée, caravane...)	4	1.03%
Maison Relais / Résidence Accueil	3	0.77%
Sous locataire parc HLM ou communal	11	2.83%
Sous locataire parc privé	1	0.26%
Non renseigné	23	5.91%
TOTAL	389	100

Le total de ménages ayant une situation logement stable en fin de mesure est de 80.47%.

Près de 42% des situations accèdent ou se maintiennent dans le parc public ce qui correspond au niveau de ressources des ménages et qui est possible du fait d'un partenariat effectif avec les bailleurs du département. Néanmoins, le manque de petits logements et le niveau de loyer restent des freins conséquents.

Les ménages accédant en pension de famille ne sont que 0.77% mais ce chiffre est à relativiser au regard des délais d'attente.

Les 23 ménages non renseignés correspondent aux fins de mesures anticipées pour lesquelles les conseillères n'avaient pas d'information fiable.

12- BILAN DES ATELIERS COLLECTIFS/trimestre

	Nombre	
	Inscrits	Participations
26/03/18 Lot 2 MDD Loudéac	3	1
15/05/18 Lot 5 MDD Dinan	3	3

2 mesures collectives ont pu aboutir. L'une organisée par l'association ADMR en mars et l'autre par l'association Steredenn en mai.

Les mesures collectives ne fonctionnent pas malgré le temps dédié par les associations à la présentation de ces mesures dans les MdD, aux échanges avec les partenaires, aux ménages rencontrés.

Pourtant les deux mesures réalisées ont satisfait les participants. Ce temps collectif a pu déboucher sur une mesure individuelle qui y est apparu comme pertinente. Pour d'autres, plus autonome, les informations transmises n'ont pas nécessité d'autres interventions.

La mobilisation reste une grande question, notamment dès que les personnes doivent faire la démarche de venir par elle-même sur un lieu qui ne leur est pas connu. Dans les participants ont observent d'ailleurs des personnes qui fréquentaient le lieu d'atelier ou qui y habitaient à proximité. La mobilité peut en revanche questionner car malgré la proposition de professionnel d'aller chercher un participant, il s'est démobilisé à l'approche de l'atelier.

Les associations du groupement ont échangé sur ces constats et seraient ouvertes pour une rencontre afin d'envisager les suites à donner à cette mesure.